

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-CL6

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	100 000	0
Concours spécifiques et administration	0	100 000
<b>TOTAUX</b>	100 000	100 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 100 000 euros de l'action 02 « Administration des relations avec les collectivités territoriales » du programme 122 « Concours spécifique et administration » vers l'action 01 « Soutien aux projets des communes et groupements de communes » vers le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements ».

Il s'agit d'un amendement d'appel.

La « dotation politique de la ville » est un élément essentiel pour soutenir les quartiers prioritaires qui sont les plus affectés par les conséquences de la crise sanitaire causée par la Covid19.

Il convient donc d'augmenter cette enveloppe pour permettre aux villes les plus en souffrance de se développer le mieux possible pour le bien des habitants.